

l'intégrité territoriale et le statut d'État non aligné de la République de Chypre. Ils ont également réaffirmé qu'ils souscrivent à la résolution 3212 (XXIX) de l'Assemblée générale et aux résolutions 365 (1974) et 367 (1975) du Conseil de sécurité et ont notamment demandé le retrait rapide de toutes les forces armées étrangères stationnées en République de Chypre, l'adoption de mesures d'urgence visant à faciliter le retour des réfugiés dans leurs foyers en toute sécurité et la poursuite des efforts, par la voie de pourparlers intercommunaux, pour parvenir à un règlement politique librement et mutuellement acceptable. Ils ont noté la bonne volonté manifestée par le Gouvernement de Chypre à l'égard de la reprise des pourparlers intercommunaux sous les auspices et la direction du Secrétaire général des Nations Unies et ils ont exprimé l'espoir que ces pourparlers portent fruit.

11. En guise de témoignage concret de la solidarité qui anime les pays membres du Commonwealth, les chefs de gouvernement ont convenu de mettre sur pied un comité formé des représentants des gouvernements d'Australie, de Grande-Bretagne, de la Guyane, de l'Inde, du Kenya, de Malte, du Nigeria et de la Zambie pour rencontrer le Secrétaire général du Commonwealth dans les plus brefs délais possibles afin d'étudier la situation à Chypre, de faire des recommandations pertinentes et de participer par tous les moyens possibles à la mise en application rapide des résolutions onusiennes susmentionnées.

MOYEN-ORIENT

12. Les chefs de gouvernement se sont dits préoccupés par le danger de reprise des hostilités au Moyen-Orient. Ils ont à nouveau